M-63 A

25 juillet 2001

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion de Mmes Alice Ecuvillon et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 7 juin 2000, intitulée: «Télévision de proximité et malentendants».

Rapporteur: M. René Winet.

La commission, présidée par M. Pierre Reichenbach, s'est réunie à 9 reprises: les 4, 18, 25 septembre, les 23 et le 30 octobre 2000, le 15 janvier, le 5 mars et le 23 avril 2001. Les notes des séances ont été prises par Mme Marie-Cécile Verolet que nous remercions.

Rappel du texte de la motion

Considérant:

– l'importance que prend, au fil du temps, la retransmission des séances du Conseil municipal;

– l'intérêt d'un nombre croissant de citoyens pour la retransmission des séances du Conseil municipal par TV Léman bleu;

– qu'il est important de ne pas laisser une partie, non négligeable, de la population sur le bord du chemin,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre langue avec la direction de TV Léman bleu afin d'envisager la traduction simultanée pour malentendants des débats du Conseil municipal.

Séance du 4 septembre 2000

La commission a défini le programme d'audition pour les séances suivantes. Il est décidé d'auditionner d'abord les motionnaires, ensuite les responsables du Centre de rencontres et d'activités culturelles en langues des signes (CRAL) et finalement le président et la direction de TV Léman bleu pour évaluer les besoins et les coûts de cette opération.

Séance du 18 septembre 2000

Audition des motionnaires

Mme Rys nous explique qu'un nombre croissant de citoyens regardent les débats de notre Conseil à la télévision. Ne pas donner la possibilité aux personnes

malentendantes de suivre ces débats est une forme d'exclusion. Il faudrait aussi donner la possibilité à cette minorité exclue par son handicap de suivre nos débat.

Mme Ecuvillon précise que cette motion a pour but de lutter contre l'exclusion. Elle insiste sur le fait que toutes les solutions qui n'excluraient pas les malentendants (langue des signes ou d'autres moyens) soient étudiées.

Conclusion de la commission après cette audition: toutes les demandes techniques ainsi que financières doivent être évaluées par la commission, pour qu'elle puisse soumettre une proposition adéquate au Conseil administratif.

Audition de Mme Agnès Jacob, vice-présidente du CRAL

Il faut distinguer deux catégories de sourds: il y a les sourds de naissance, c'est-à-dire qui étaient déjà sourds avant l'acquisition du langage, et ceux qui deviennent sourds par la suite. Les sourds de naissance n'ont pas de mémoire auditive, c'est pourquoi le mode d'accès au langage est différent entre ces deux catégories. Le sous-titrage est utile pour les deux catégories. Toutefois, les sourds et malentendants de naissance ont de la peine à lire les sous-titrages rapides. De plus, ils ont de grandes difficultés à lire et écrire vu l'absence de mémoire auditive. L'accès à la lecture et à l'écriture est très difficile. Il y a donc un déficit d'informations chez ceux qui sont sourds de naissance. Ce déficit est moins important dans la deuxième catégorie, car les personnes peuvent compenser par la lecture. Il existe 1‰ de sourds de naissance et il y a 10% de la population qui a des difficultés d'accès au langage parlé

Mme Jacob évalue un nombre de 600 personnes à Genève qui comprend la langue des signes. La proportion n'est pas énorme, mais le déficit d'informations est immense.

Mme Jacob note que le sous-titrage permet de toucher plus de monde. Mais techniquement le sous-titrage en direct est difficile à mettre en place, quand ce sont des débats, et traduire la langue de bois est très difficile.

Plusieurs idées sont proposées par le président et les commissaires. Finalement, Mme Jacob propose de traduire les prochaines séances du Conseil municipal pour deux ou trois sourds de façon à se rendre compte de leurs intérêts.

Séance du 25 septembre 2000

Audition de M. Albert Knechtli, président de TV Léman bleu

En préambule, M. Knechtli, très intéressé par cette proposition, prendra contact avec le CRAL pour trouver une solution. Il prendra aussi contact, par le

biais de la Télévison suisse romande, avec FR3, qui a une longue expérience dans la traduction en langue des signes. Cette chaîne pourra peut-être nous donner des idées au sujet des coûts et des suivis.

M. Knechtli nous fournira, à une prochaine séance, un détail du budget nécessaire pour réaliser les souhaits de la motion.

Séance du 23 octobre 2000

Suite de la discussion et vote éventuel

Pour présenter une proposition concrète, il nous manque les rapports du CRAL sur le résultat du test et la réponse de TV Léman bleu sur le point de vue financier.

Séance du 30 octobre 2000

Audition de Mmes Jacob, représentante du CRAL, et Dunant-Sauvin, interprète

Mme Jacob nous soumet un résumé écrit du test du 25 octobre fait par le CRAL. Le document est présenté sous quatre rubriques. Six personnes ont participé au débat du Conseil municipal. Nous avons choisi un extrait de 40 minutes, qui est le début de la séance avec interprétation en direct. Une deuxième partie de 30 minutes préparée par l'interprète.

Commentaire sur les quatre rubriques:

A. L'intérêt pour le principe d'une information sur la vie citoyenne

Il y a eu un très bon intérêt: on découvre non seulement le contenu mais aussi le fonctionnement du Conseil municipal. Par exemple, tout le monde ne connaissait pas la différence entre un conseiller municipal et un conseiller administratif, une motion ou un arrêté, etc.

B. L'intérêt pour les thèmes abordés dans le cadre du débat et visionnés

Ils sont très intéressés par les thèmes sociaux et moins par les débats sur les travaux d'aménagement.

C. Les remarques sur l'intérêt et la qualité de transmission des informations

Pour les sourds, permettre l'accès visuel est très positif. Le sous-titrage du nom et du parti politique de l'orateur est apprécié; par contre, le cadrage des prises de vue laisse à désirer.

D. Les remarques sur les adaptations nécessaires pour les sourds

Si le débat est sous-titré, il est impossible de le suivre. La longueur et le débit provoqueraient presque immédiatement une fatigue visuelle insoutenable. Faire du sous-titrage en direct est très ardu. L'interprétation en langue des signes avec incrustation en médaillon est préférée par tous.

Séance du 15 janvier 2001

Audition de MM. Albert Knechtli, président de TV Léman bleu, Daniel Bernard, directeur de TV Léman bleu, et de Mme Agnès Jacob, vice-présidente du CRAL

M. Knechtli nous annonce que, pour des besoins internes, le journal sera doté d'un prompteur. Sur la base de la demande des malentendants, il s'est renseigné sur la possibilité d'utiliser ces informations déjà écrites et de les diffuser en bas de l'image, pour le journal.

M. Bernard nous informe que, lors du test, 2 interprètes traduisaient le débat en se relayant toutes les 20 minutes. Une dizaine de personnes était présente sur le plateau. Il nous explique que l'idéal est d'avoir quelqu'un toutes les 45 minutes pour traduire en simultanéité comme sur FR3. La deuxième solution est de retransmettre le téléjournal: il y a une partie plateau et une partie interview. Le commentaire est écrit grâce aux prompteurs, donc le travail est facilité pour le traducteur.

Dans un deuxième temps, on peut voir se dérouler à la vitesse de la lecture en bas de l'écran les informations.

Pour le direct, cela demande une infrastructure trop lourde pour une petite télévision. Il faudrait que les traducteurs travaillent en différé avec un réincrustation.

Mme Jacob nous transmettra un budget des coûts nécessaires pour une transmission simultanée en direct par des interprètes.

Séance du 5 mars 2001

Discussion et vote

Le président propose de mettre en valeur tous les éléments qui permettent d'évaluer toutes les suggestions et de procéder aux votes des différentes propositions:

1. Diffusion de l'émission en direct avec incrustation de l'image en traduction simultanée

vote: 11 oui, 1 non, 0 abstention.

2. Rediffuser l'émission avec incrustation de l'image

vote: 7 oui, 2 non, 3 abstentions.

3. Diffusion avec sous-titrage direct ou indirect

vote: 8 oui, 1 non, 3 abstentions.

4. Prise de notes en direct par des sténotypistes (réévaluer la profession)

vote: 8 oui, 1 non, 3 abstentions.

5. Retransmettre un résumé de nos débats en différé

vote: 7 oui, 3 non, 2 abstentions.

6. Dès que les possibilités seront offertes et que les malentendants auront accès à l'informatique, reprendre les cassettes de TV Léman bleu et les mettre sur le Web (sous-titrage ou incrustation d'image)

vote: 8 oui, 2 non, 2 abstentions.

Les coûts

Voici un petit tableau récapitulatif du coût approximatif d'une saison citoyenne interprétée en langue des signes:

	CRAL		TV Léman bleu		Total
	par soirée	22 séances	par soirée	22 séances	22 séances
2 Interprètes	Fr. 1599.-	Fr. 35 178.-			Fr. 35 178.-
Frais divers	Fr. 118.-	Fr. 2 596.-			Fr. 2 596.-
Cameraman			Fr. 300.-	Fr. 6 600.-	Fr. 6 600.-
*Participation Prompteur Voir exploitation ci-dessous				Fr. 20 100.-	Fr. 20 100.-
Total	Fr. 1717.-	Fr. 37 774.-	Fr. 300.-	Fr. 26 700.-	Fr. 64 474.-

* La proposition orale faite en séance d'un prompteur permettant la reprise du texte du journal télévisé, sauf le texte des sujets en images et à l'exclusion de l'interview, nécessite un financement partiel de l'équipement. Il faut reprendre le signal émis par le PC faisant défiler le texte et l'incruster dans l'image. Cette opération ne peut se faire qu'en différé. Il faut en conséquence prévoir un créneau de fabrication des TJ comportant un texte lisible à l'écran.

Arguments de TV Léman bleu

Les frais de TV Léman bleu pour une traduction simultanée sont restreints. 300 francs par soirée servent à couvrir l'activité d'un cameraman pendant la retransmission. En effet, il faut cadrer l'interprète de façon précise pendant 6 heures et incruster l'image finale depuis la régie.

– 44 semaines de TJ x 5 jours
– total 220 émissions à sous-titrer sur une année

Temps de travail par semaine: 1 journée machine et homme engagement potentiel d'un technicien dévolu à cette seule tâche: 44 x 250 francs = 10 100 francs. Les machines sont mises à disposition légitimement par TV Léman bleu. Coût: 10 000 francs par année. Total coût pour TV Léman bleu 26 700 francs par année.

Dans son rapport du 14 février 2001, le CRAL nous informe que l'intérêt des sourds pour les émissions accessibles grâce à la langue des signes ou grâce au sous-titrage est certain. De plus, la participation des sourds à la vie citoyenne est une réelle question. Malheureusement, le CRAL n'est pas en mesure de financer leur participation. Donc, une somme de 37 774 francs par année devrait être budgétée pour réaliser la transmission des séances de notre Conseil municipal pour les sourds et malentendants.

Avec la proposition de TV Léman bleu de permettre la reprise du texte du journal télévisé en utilisant un prompteur, la somme s'élève à 64 474 francs par année.

Séance du 23 avril 2001

Lors de cette dernière séance, un commissaire propose le texte suivant comme conclusion:

PROJET DE MOTIONS AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, sur la base du rapport M-63 A, à étudier les diverses solutions envisagées et résumées dans le tableau et à présenter au Conseil municipal un projet d'arrêté pour concrétiser la solution retenue par le Conseil administratif. Au besoin, le Conseil administratif pourra combiner les suggestions de la commission afin de satisfaire l'ensemble de la communauté des malentendants.

Vote de cette conclusion: 12 oui, 0 non, 1 abstentions.